



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34270

Texte de la question

M. Marc Francina attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre dans le cadre de la réforme des lycées qui semble-t-il, prévoirait la suppression, dans le socle des matières fondamentales de cet enseignement. Ce dernier se situe pourtant au cœur des enjeux environnementaux et de santé publique (gestion de l'eau, des ressources énergétiques et alimentaires, diverses innovations scientifiques et technologiques s'appuyant sur les domaines de la biologie et de la géologie). Aussi, il lui semble nécessaire que les lycéens puissent continuer à recevoir dans leurs enseignements fondamentaux la discipline des sciences de la vie et de la terre et il lui demande des précisions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34270

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9458

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475